



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2014
Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-cinquième session

Compte rendu analytique de la 679^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 1^{er} octobre 2014, à 10 heures

Président(e): M. Choi Seokyoung (République de Corée)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Déclaration du Secrétaire générale de l'ONU

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.14-17937 (F) 071014 081014



* 1 4 1 7 9 3 7 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Manicom** (Canada) se dit préoccupé par le nombre particulièrement élevé d'enfants déplacés de force et non accompagnés du fait de conflits persistants et de crises prolongées, comme en Afghanistan, en Somalie et en Syrie, car ces situations peuvent avoir des conséquences tragiques pour les enfants. L'éducation est cependant un outil efficace pour réduire leur vulnérabilité, surtout dans les situations d'exil prolongées. Les crises récentes, notamment en Syrie, en Libye ou en Irak, ont montré que les populations vulnérables, particulièrement les communautés religieuses, doivent faire face à une intensification des persécutions et de la violence. Cela étant, le Canada reste déterminé à défendre les droits des minorités religieuses dans les situations de conflits armés et de migrations forcées, et il encourage le HCR à continuer de nouer des partenariats avec des organisations confessionnelles pour mieux comprendre les besoins de ces communautés.

2. **M^{me} Batistić Kos** (Croatie) se félicite que le HCR ait récemment recommandé d'invoquer la clause de cessation de la Convention de 1951 sur les réfugiés pour les personnes qui avaient été déplacées pendant les conflits dans sa région. Fait sans précédent, le HCR a également formulé des recommandations relatives à la mise en place de solutions durables pour ces personnes, ce qui aidera certainement les quatre pays de la région à mettre en œuvre ces solutions. Sur le terrain, des progrès importants ont été réalisés et l'exécution du premier sous-projet dans le cadre du Programme régional de logement avance bien. La Serbie commencera bientôt à mettre en œuvre sa partie de ce Programme. M^{me} Kos regrette que certaines régions de retour des réfugiés couvertes par le Programme aient été gravement touchées par des inondations historiques en mai 2014, obligeant la Croatie à accueillir de nouveau des réfugiés en provenance de Bosnie-Herzégovine. Elle ajoute que son pays est préoccupé par l'augmentation du nombre de personnes qui fuient les conflits au Moyen-Orient et en Afrique, souvent au péril de leur vie.

3. **M. Ahn** (République de Corée) se félicite des efforts déployés par le HCR pour donner à son personnel et aux partenaires sur le terrain des lignes directrices concernant la protection des réfugiés fondées sur le respect des droits de l'homme. Il souligne à cet égard que le principe de non-refoulement est un élément central de la Convention de 1951 sur les réfugiés et il juge préoccupant que des réfugiés et des demandeurs d'asile nord-coréens soient encore rapatriés contre leur gré. Il engage le HCR à ne négliger aucun effort pour garantir l'application de ce principe. Par ailleurs, il souligne l'importance de l'éducation dans la mise en place de solutions durables et réaffirme l'engagement de son pays à coopérer dans ce domaine avec les pays et les organismes concernés.

4. **M. Staur** (Danemark) fait observer que le Comité exécutif adoptera cette année un budget de plus de 6 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique, le plus élevé de son histoire, et se félicite que le Danemark soit un des principaux donateurs. L'ampleur exceptionnelle du problème des réfugiés dans le monde nous oblige à apporter au plus vite des solutions durables aux situations de déplacement prolongées. Le Danemark accueille avec satisfaction l'accord conclu en avril 2014 entre le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sur les situations mixtes impliquant des réfugiés et des personnes déplacées. Constatant que les ONG nationales et internationales mettent en œuvre un nombre croissant de programmes du HCR, il engage le HCR à veiller à ce que les principes de partenariat soient bien intégrés par les acteurs sur le terrain. Le Danemark rappelle qu'il copréside l'Alliance pour les solutions, un réseau d'intervenants qui collaborent pour mettre fin aux situations de déplacement prolongées en privilégiant les approches orientées vers le développement. Les progrès actuels de cette initiative sont prometteurs.

5. **M. Fasel** (Suisse) condamne avec fermeté les attaques délibérées contre le personnel humanitaire ainsi que le refus de l'accès aux populations vulnérables. Il accueille avec satisfaction la note conjointe HCR-OCHA qui clarifie la coordination et les responsabilités des coordinateurs humanitaires et des représentants du HCR dans les situations mixtes, et il encourage ces deux organisations à approfondir leur collaboration. La Suisse est satisfaite des nombreux progrès réalisés dans les domaines techniques, dont elle continuera à soutenir le renforcement par des financements et détachements d'experts. Elle note avec satisfaction que le septième Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection aura cette année pour thème la protection en mer.

6. **M. Trambajolo** (Italie) fait observer que l'Italie a dû faire face à une grave crise humanitaire en Méditerranée, au cours de laquelle la Marine italienne a sauvé plus de 135 000 personnes dans le cadre de l'opération Mare Nostrum, la plus importante opération humanitaire jamais conduite par l'Italie. Néanmoins, 3 000 personnes sont décédées cette année au cours de cette opération, ce qui rend indispensable une prise en charge commune au niveau européen. L'Italie a donc fait de ce problème une priorité de sa présidence de l'Union européenne (UE), en se fixant pour objectif d'adopter une politique européenne commune sur les migrations et l'asile. M. Trambajolo se félicite que le Dialogue sur les défis de protection soit consacré cette année à la protection en mer. L'Italie a alloué au total 9 millions de dollars au HCR en 2014. Elle se prépare à ratifier prochainement la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

7. **M. Ramadan** (Égypte) se félicite de la visite du Haut-Commissaire en Égypte en septembre 2014, qui a notamment permis au HCR de prendre connaissance des activités d'aide aux réfugiés conduites par le Gouvernement égyptien malgré les difficultés qu'il rencontre actuellement. L'Égypte a coopéré étroitement avec le HCR au cours des crises syrienne et libyenne et en a tiré de nombreux enseignements. Pour mettre un terme à la crise syrienne, qui a entraîné un afflux important de réfugiés en Égypte, il faut en priorité promouvoir les droits de l'homme dans la région, lutter contre le terrorisme en tarissant ses sources de financement et continuer à garantir la protection des civils. M. Ramadan souligne que les 250 000 réfugiés syriens accueillis dans le pays vivent librement et ne sont pas confinés dans des camps de réfugiés. Le Gouvernement a adopté une résolution garantissant aux Syriens un traitement égal dans l'enseignement et les services de santé, ce qui représente un lourd fardeau financier pour le pays. L'Égypte est en outre un des principaux territoires de transit pour les migrants en situation irrégulière, notamment en provenance d'Afrique orientale. Les réfugiés syriens sont quant à eux trop nombreux pour être accueillis par les pays voisins et tentent de plus en plus fréquemment de traverser la Méditerranée en passant par l'Égypte. Un mécanisme de coopération doit être mis en place pour faire face à ce problème qui va certainement être durable.

8. **M^{me} Iivula-Ithana** (Namibie) rappelle que la Namibie a commencé à accueillir des réfugiés au début des années 1990 et que leur nombre est passé de 25 000 à l'époque à quelques centaines aujourd'hui. Le camp de réfugiés d'Osire en Namibie est très bien géré et dispose notamment d'une école et d'un hôpital. Avant l'adoption de la clause de cessation, la Namibie accueillait 6 000 réfugiés angolais. Les deux Gouvernements concernés et le HCR ont mis en place un ensemble de mesures incitatives pour permettre aux réfugiés angolais de commencer une nouvelle vie chez eux. Le Gouvernement namibien a adopté un cadre politique pour l'intégration locale des 2 400 réfugiés angolais restants, avec l'aide financière du HCR. La Namibie se prépare à ratifier la Convention de Kampala et elle envisage de signer la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

9. **M. Knutsson** (Suède) fait observer que le conflit en Syrie continue à faire de nombreuses victimes et déborde à présent sur l'Iraq. Il se dit très préoccupé par les violences et les violations des droits de l'homme liées à ce conflit, ainsi que par l'afflux récent de nombreux réfugiés en Turquie. La Suède reste l'un des pays de l'UE qui accueille le plus grand nombre de demandeurs d'asile et elle entend continuer à offrir un refuge aux personnes ayant besoin de protection. La présidence actuelle par la Suède du Groupe restreint pour la réinstallation des réfugiés syriens confirme son engagement à long terme dans ce domaine. La Suède se félicite que le HCR mette l'accent sur les nouveaux partenariats et sur les efforts visant à apporter des solutions durables aux situations des réfugiés, notamment dans le cadre de l'Alliance pour les solutions. Elle soutient fermement l'aide à l'autonomisation et la planification à long terme en partenariat avec tous les acteurs concernés.

10. **M. Kongstad** (Norvège) indique que la Norvège participe à la nouvelle Alliance pour les solutions, à l'Initiative mondiale sur les réfugiés somaliens et à la Stratégie pour une solution à la situation des réfugiés afghans, et précise qu'elle soutient la décision du Secrétaire général sur les solutions durables pour les personnes déplacées. Elle salue les efforts accrus déployés par le HCR pour assurer la protection et l'éducation des enfants et elle espère pouvoir renforcer sa coopération avec le HCR dans ce domaine. Elle se dit toutefois préoccupée par les lacunes dans l'action visant à lutter contre la violence sexuelle dans les situations de conflit et souligne qu'il faut veiller à ce que cette action occupe la place qui doit lui revenir dans l'assistance humanitaire.

11. **M. Rücker** (Allemagne) dit que la contribution de l'Allemagne au budget du HCR a augmenté sensiblement ces dernières années, mais que celui-ci reste insuffisant compte tenu des énormes besoins. Cela étant, elle estime que les pays émergents doivent prendre conscience de leur «responsabilité émergente», et participer au budget en conséquence. L'Allemagne accueillera en octobre 2014 à Berlin une conférence ministérielle sur la situation des réfugiés syriens, qui sera coprésidée par le Haut-Commissaire, M. Guterres, afin de s'accorder sur une réponse coordonnée et efficace à la crise des réfugiés dans cette région et de définir conjointement des priorités à moyen terme pour la stabilisation de la situation régionale. Cette crise se poursuivra au cours des prochaines années et elle nécessite donc une action coordonnée et prévisible, y compris de la part des donateurs. L'éducation, élément indispensable pour éviter la perte d'une génération en Syrie, sera un autre pilier important de la conférence de Berlin. L'Allemagne accorde par ailleurs une grande importance à la lutte contre les conséquences humanitaires des changements climatiques et elle se félicite de la participation et de la contribution précieuses du HCR au Forum qui a été organisé sur ce thème en juin 2014 à Berlin.

12. **M. Bošković** (Monténégro) dit que le Monténégro s'emploie à régler définitivement la question du statut des réfugiés et des déplacés internes à son niveau. Le Programme régional de logement, mis en œuvre avec les partenaires internationaux, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie, permettra de régler la question du logement pour 6 063 personnes vulnérables à Pljevlja, Nikšić, Berane et Herceg Novi. Grâce à la coopération bilatérale avec le Gouvernement kosovar, 13 familles, soit 67 personnes, ont pu rentrer à Klina (République du Kosovo) dernièrement. Le 20 février 2014, les autorités ont inauguré le Centre d'accueil des demandeurs d'asile, d'une capacité de 65 places et conforme aux normes internationales.

13. **M. Hassan Trad** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit que l'Arabie saoudite alloue plus de 0,7 % de son PIB à l'aide publique au développement et qu'elle s'engage à verser 1 million de dollars au HCR pour l'appuyer dans ses diverses activités d'aide aux réfugiés.

14. **M. Chávez Basagoitia** (Pérou) dit que le Pérou, qui est un nouveau membre du Comité exécutif, s'est doté d'une loi sur les réfugiés qui régit la procédure d'octroi du statut de réfugié et inclut les principes du droit international et du droit à une procédure régulière. Plusieurs dispositions ont été adoptées en vue notamment d'améliorer la prise en charge des

mineurs non accompagnés, de permettre la délivrance d'un document d'identité pour les demandeurs du statut de réfugié et de garantir l'accès des réfugiés aux services de santé et à l'éducation. Les autorités s'emploient à réduire le délai de traitement des demandes de statut de réfugié (actuellement de cinq mois en moyenne), dont le nombre ne cesse de croître: de 420 en 2013, leur nombre devrait passer à 500 environ en 2014. La Convention de 1954 relative au statut des apatrides est récemment entrée en vigueur au Pérou et le processus d'adoption de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie touche à sa fin.

15. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils apportent aux activités du Haut-Commissariat. Il salue tout particulièrement le rôle du Danemark dans la constitution de l'Alliance pour les solutions.

Déclaration du Secrétaire général de l'ONU

16. **Le Président** suspend le débat général pour donner la parole au Secrétaire général de l'ONU.

17. **M. Ban Ki-moon** (Secrétaire général de l'ONU) salue l'action du HCR et rend hommage aux travailleurs humanitaires du monde entier qui risquent chaque jour leur vie pour aider les populations dans le besoin. Il salue l'engagement du Haut-Commissaire pour les réfugiés et la passion avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions. Rappelant le nombre croissant de crises, de réfugiés, de déplacés et de demandeurs d'asile dans le monde, il plaide en faveur de la prévention des déplacements forcés, de la lutte contre leurs causes profondes et de la recherche de solutions, qui ne peuvent être mises en œuvre sans une augmentation des ressources, sans volonté politique et sans une coopération plus étroite au sein de la communauté internationale, comme c'est désormais le cas dans le cadre du programme de transformation du Comité permanent interorganisations.

18. L'initiative «Les droits avant tout», lancée en 2013, a pour but de placer les droits de l'homme au cœur des actions et des réflexions relatives à la protection sur le terrain, quelle que soit la crise. Cette nouvelle démarche a déjà permis de protéger près de 100 000 personnes au Soudan du Sud dans les bases de l'ONU. Elle doit être accompagnée d'une véritable recherche de solutions durables, en particulier dans le cadre de l'Alliance pour les solutions, qui ne peuvent être que bénéfiques pour la paix, la stabilité et le développement de tous les pays concernés.

19. M. Ban Ki-moon salue les travaux préparatoires du HCR en vue d'une campagne mondiale de lutte contre l'apatridie. S'agissant des travaux préparatoires du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016, il convient de réaffirmer l'universalité des principes humanitaires, dont on ne peut accepter l'érosion, et de s'employer à adapter au mieux le système humanitaire à sa fonction.

20. Rappelant que l'action des Nations Unies pendant la guerre de Corée lui a permis, alors qu'il était un enfant, de reprendre espoir après avoir dû fuir son village, M. Ban Ki-moon dit que, lorsque la communauté internationale agit de concert, les réfugiés et les personnes déplacées peuvent reprendre espoir en un avenir et un monde meilleurs.

21. **Le Président** remercie le Secrétaire général de l'ONU pour ses propos et son engagement en faveur des activités du HCR.

22. **M. Baloch** (Pakistan) demande comment l'ONU peut garantir que les promesses de participation financière aux stratégies relatives aux réfugiés, prises par les partenaires de développement, seront tenues et quelles mesures pourraient être envisagées pour accroître la synergie entre les activités liées au développement et la fourniture de l'aide humanitaire et pour que les réfugiés puissent rentrer en toute sécurité dans leur pays d'origine.

23. **M. Onek** (Ouganda) demande comment le Secrétaire général de l'ONU et l'ONU peuvent contribuer à la lutte contre les causes profondes des déplacements.
24. **M^{me} Richard** (États-Unis d'Amérique) souhaite connaître les mesures qui pourraient être prises pour que le financement de l'aide humanitaire réponde aux besoins découlant d'un nombre de crises toujours croissant.
25. **M. Serra** (Italie) demande comment l'ONU peut contribuer au respect des principes humanitaires dans les pays de transit et promouvoir le respect de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.
26. **M. Ban Ki-moon** (Secrétaire général de l'ONU) dit que seul le soutien appuyé de la communauté internationale permettra d'apporter une solution à tous les problèmes des réfugiés. La diplomatie préventive, que M. Ban Ki-moon privilégie depuis son entrée en fonctions, n'est efficace que si les dirigeants mondiaux écoutent les aspirations de leur peuple tout en faisant régner les principes du droit et en appliquant le principe de bonne gouvernance. Sur le plan financier, fixer le montant estimatif annuel de l'aide humanitaire est un moyen d'aider les donateurs à se projeter et à mieux tenir leurs engagements. Dans tous les cas, la prééminence des droits de l'homme dans les activités humanitaires est essentielle.
27. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) exprime au Secrétaire général de l'ONU toute la gratitude des membres et observateurs du Comité exécutif pour sa présence, sa solidarité et son engagement. Face à la multiplication des crises, la communauté humanitaire est au bord de la rupture, raison pour laquelle la prévention et la résolution des conflits sont si importantes. M. Guterres remercie le Secrétaire général de l'ONU pour ses inlassables efforts et pour son indéfectible soutien et lui souhaite de s'acquitter de sa mission afin de marquer le triomphe des valeurs communes aux Nations Unies.

Reprise du débat général.

28. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie les pays donateurs pour leur soutien et pour leur générosité. Il souligne l'importance pour le HCR de disposer de fonds non réservés, qui permettent de répondre aux urgences à mesure qu'elles se présentent, et souhaite que ce type d'aide devienne systématique. Il dit que la politique de la Suède en matière d'accueil des réfugiés syriens devrait servir de modèle à tous les pays européens. Il fait observer en outre que l'Allemagne est devenue l'année dernière le pays du monde accueillant le plus grand nombre de demandeurs d'asile et l'en félicite.
29. **M. Béké Dassys** (Côte d'Ivoire) dit que 240 000 réfugiés ivoiriens ont pu rentrer chez eux grâce à l'aide du HCR et de la communauté internationale et grâce à la politique menée par le Gouvernement en faveur de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Des mesures sont prises pour faciliter l'insertion de ces personnes dans le tissu social, ce qui fait peser une lourde charge sur un pays en pleine reconstruction; c'est pourquoi la Côte d'Ivoire sollicite une assistance de la communauté internationale pour mener à bien ce programme. La Côte d'Ivoire a ratifié en 2013 les Conventions sur l'apatridie. Une loi a été adoptée en 2013 également pour permettre la déclaration à l'état civil de tous les enfants nés durant la crise postélectorale et une autre loi de 2013 donne la possibilité aux enfants nés sur le territoire ivoirien de choisir la nationalité ivoirienne, ce qui a permis à 600 000 enfants d'éviter de devenir apatrides.
30. **M. Smorodin** (Fédération de Russie) dit que le Haut-Commissariat ne doit mener ses activités qu'avec l'accord des États concernés et dans le respect des principes de neutralité, d'humanité et d'impartialité. La Fédération de Russie est fortement préoccupée par les événements qui se déroulent dans le sud-est de l'Ukraine et qui ont provoqué des déplacements massifs de populations. Depuis le début de l'année 2014, 860 683 Ukrainiens ont fui vers la Russie. Parmi eux, 381 294 se sont adressés aux autorités russes pour avoir des précisions sur leur statut juridique, 5 549 ont demandé le statut de réfugié, 193 639 ont

demandé le statut de réfugié temporaire, 42 483 ont fait une demande de séjour temporaire, 94 932 ont demandé la citoyenneté et 23 949 ont demandé un visa de séjour. Des mesures ont été prises pour faire face aux besoins de ces personnes, dont l'afflux n'a pas été interrompu par la trêve. Pour les loger, 979 lieux d'accueil temporaires ont été aménagés, un groupe de travail sur l'intégration et l'accueil a été créé et des procédures simplifiées de naturalisation vont être mises en place. La Fédération de Russie remercie le HCR pour son aide et le prie de continuer à diffuser à la communauté internationale des informations objectives sur la crise ukrainienne.

31. **M^{me} O'Brien** (Irlande) s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Elle félicite le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leur note conjointe sur la coordination dans les situations mixtes et demande instamment au HCR d'en mettre en œuvre les dispositions afin d'éviter le chevauchement des activités. Elle lui demande également de continuer à renforcer ses capacités en matière de coordination dans le cadre du Groupe mondial de la protection ainsi que des groupes de protection au niveau des pays.

32. **M^{me} Kairamo** (Finlande) indique que 40 % des fonds versés par la Finlande au HCR sur la base d'un contrat pluriannuel ne sont pas réservés et que le reste est attribué avec une grande flexibilité. La Finlande incite les autres pays à faire de même, conformément aux principes et bonnes pratiques d'action humanitaire. La Finlande est par ailleurs préoccupée par la réduction de l'espace de protection dans certains pays et souligne que le respect du droit international humanitaire est plus nécessaire que jamais. Elle considère que l'accès à l'éducation de tous les enfants, y compris les enfants déplacés, est fondamental, ce qui requiert la mise en place d'une aide au développement anticipée. La Finlande se félicite du travail mené par le HCR avec les communautés et les pays hôtes afin d'aider les réfugiés à devenir autonomes et estime que celui-ci devrait conclure des partenariats dans ce cadre, notamment avec le secteur privé. La Finlande souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux personnes vulnérables, notamment aux personnes handicapées et aux membres des minorités.

33. **M. Delmi** (Algérie) dit que l'Algérie continue d'accueillir des ressortissants subsahariens, mais aussi syriens, et poursuit ses efforts diplomatiques en vue de la stabilisation politique des pays de la région. Il fait remarquer que les Sahraouis présents dans les camps près de Tindouf aspirent à un retour librement consenti par la mise en œuvre du plan de paix des Nations Unies. Entre-temps, l'aide qui leur est accordée ne couvre pas leurs besoins de base et doit absolument être complétée. À ce titre, le Gouvernement algérien invite le Président du Comité exécutif à effectuer une visite de travail dans les camps des réfugiés sahraouis afin de se faire une idée exacte de leurs besoins et de leurs aspirations.

34. **M. Bunnag** (Thaïlande) rappelle que la Thaïlande accueille depuis trente ans de très nombreux réfugiés originaires du Myanmar. L'évolution de la situation dans ce pays leur laisse entrevoir la possibilité d'un retour prochain. La Thaïlande est disposée à collaborer avec toutes les parties pour tirer profit des progrès accomplis et préparer le retour durable des réfugiés le moment venu. Il faudra veiller à ce que les conditions soient réunies des deux côtés de la frontière pour garantir la pérennité du processus, et l'expérience du HCR dans ce domaine sera essentielle. La Thaïlande, qui a accueilli ces dernières années des réfugiés de l'État de Rakhine au Myanmar, demande toutefois un renforcement de la coopération régionale pour faire face à la situation des mouvements irréguliers de personnes par mer.

35. **M. Ahsan** (Bangladesh) dit que son pays accueille depuis plus de trente-cinq ans des réfugiés de longue date. Il s'agit de plus de 32 000 musulmans du Myanmar originaires de l'État de Rakhine qui résident dans deux camps au Bangladesh en attendant leur rapatriement volontaire dans la sécurité et la dignité. Le Bangladesh a entamé un dialogue avec les représentants du Myanmar à cet effet et fournit dans l'intervalle protection et

assistance à ces réfugiés, avec l'aide du HCR et du Programme alimentaire mondial. Les enfants bénéficient d'un enseignement et les adultes d'une formation pour les préparer à un retour durable. Le Bangladesh demande à la communauté internationale de rester mobilisée auprès des autorités du Myanmar pour mettre en place les conditions qui garantiront le droit à la vie et à la liberté des réfugiés, la restitution de leur identité nationale et la mise à leur disposition de moyens de subsistance.

36. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie la Côte d'Ivoire pour les mesures concrètes et exemplaires qu'elle a prises afin de réduire les cas d'apatridie. Il rappelle par ailleurs que la protection des personnes handicapées réfugiées est une préoccupation majeure du HCR, qui a élaboré un plan d'action à cette fin.

La séance est levée à 13 heures.